

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 07/276 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LES PROPOSITIONS RELATIVES A L'ACTION COLLECTIVE « FILIERE AMANDES »

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2007

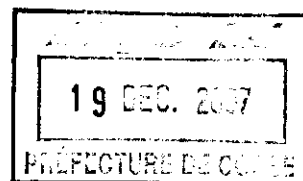
L'An deux mille sept et le sept décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GORI Christiane, GUIDICELLI Maria, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, PROSPERI Rose-Marie, de ROCCA SERRA Camille, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VERSINI Sauveur

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme COLONNA-VELLUTINI Dorothee
Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique à Mme MOZZICONACCI Madeleine
Mme ANGELI Corinne à Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale
Mme BIANCARELLI Gaby à Mme GORI Christiane
M. MARCHIONI François-Xavier à M. CHAUBON Pierre
Mme NATALI Anne-Marie à M. VERSINI Sauveur
M. OTTAVI Antoine à Mme DELHOM Marielle
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme MOSCONI Marie-Jeanne
Mme RISTERUCCI Josette à M. STEFANI Michel
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. MONDOLONI Jean-Martin
Mme SCIARETTI Véronique à Mme PROSPERI Rose-Marie
Mme SCOTTO Monika à Mme BURESI Babette
M. SISCO Henri à M. DOMINICI François



ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, BIANCUCCI Jean, CECCALDI Pierre-Philippe, COLONNA Christine, GALLETTI José, GUAZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, PANUNZI Jean-Jacques, PIERI Vanina, RICCI Annie.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat
- VU** la loi n° 83/16 du 6 janvier 1996 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** la convention Etat-Région relative au Plan de Relance signée en date du 25 juillet 2005,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES AVIS** de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE les propositions concernant l'action collective « Filière Amande » telles qu'elles sont déclinées dans le document figurant en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

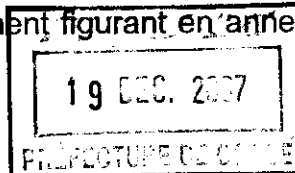
Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

Ajaccio, le 7 décembre 2007

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA



ANNEXES

Corsicamandes

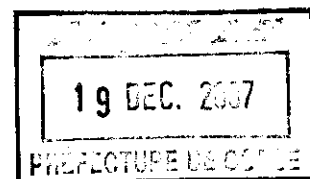


FILIERE AMANDE

DE CORSE

PLAN DE RELANCE

**Tél : 04 95 56 23 55
Albaretto - 20240 GHISONACCIA**



ELEMENTS DE CONTEXTE

Au niveau national

Le marché français de l'amande en croissance constante, est loin d'être pourvu par sa production intérieure.

Année	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
Estimation des besoins français en tonnes d'amandons (Tonnes)	20 000 T	21 000 T	22 000 T	23 000 T	27 000 T
Estimation de la production française en tonnes d'amandons	400 T	450T	500 T	500 T	500 T

(Source Sud Amandes)

Actuellement, la production française couvre 1 % des besoins de son marché intérieur.

L'Espagne pourvoit à une partie de ces besoins, mais le plus gros fournisseur d'amandes reste les USA (Californie).

Avec 168 000 tonnes exportées en 2006 vers les pays de l'Union Européenne, **les Etats-Unis** voient une progression de leurs exportations de 15 %.

En effet, avec l'augmentation de la consommation, la demande européenne suit une croissance constante dans tous les secteurs (confiserie, transformation).

Néanmoins, elle s'accroît surtout au niveau des industries agroalimentaires qui intègrent l'amande sous différentes formes dans de nombreux produits pâtisseries.

Au niveau régional

Structuration

La profession des amandiculteurs est localement organisée à plus de 95 % autour du GIE CORSICAMANDES rattaché au groupement de producteurs SUD AMANDES localisé à Garons (Gard). Sud Amandes est adhérente par extension territoriale au Comité Economique de Bassin Fruits et Légumes de Corse. La coopérative est gérée majoritairement par les producteurs de la Région Corse. Elle traite plus de 90 % de la production nationale

SUD AMANDES regroupe la production de 11 départements soit 1 107,75 hectares de vergers qui, selon les années produisent 1 200 à 1 700 tonnes d'amandes en coque.

Présentation du GIE Corsicamandes

Le groupement d'intérêt économique a été constitué le 8 janvier 1996, il a son siège dans la commune de Ghisonaccia. Il regroupe actuellement 72 exploitants et réalise des services annexes à la production.

Actions portées par le GIE Corsicamandes

Objectifs

1. Stabiliser ou accroître le revenu de l'agriculteur,
2. Accroître la valeur ajoutée générée par la transformation et la valorisation de produit à forte identité,
3. Segmenter l'offre pour occuper le marché local,
4. Favoriser l'extension du verger d'amandiers en Corse,

Méthode

1. Adapter l'outil de production verger à des conditions modernes de production,
2. Développer une politique qualité,
3. Diversifier l'offre,
4. Réduire le différentiel de coût de production entre Corse et Continent.

Présentation du verger d'amandiers en Corse

Répartition par variétés des surfaces d'amandiers en Corse : **635 ha 15 a**

Variétés	Superficie en conventionnel	Superficie en BIO	Total
Ferragnès	311 ha 62	8 ha 16	319 ha 78
Ferraduel	62 ha 74	2 ha 85	65 ha 59
Ferrastar	17 ha 66	1 ha 33	18 ha 99
Lauranne	189 ha 21	3 ha 46	192 ha 67
Mandaline	30 ha 13		30 ha 13
Mélange	25 ha 99		25 ha 99
Total :	637 ha 35	15 ha 80	653 ha 15
Culture en sec	36 ha 65		
Culture irriguée	600 ha 70		

Nombre d'exploitations par tranche de superficie :

De 0 à 5 hectares :	25 Exploitations
De 6 à 10 hectares :	24 Exploitations
De 11 à 15 hectares :	15 Exploitations
De 16 à 20 hectares :	4 Exploitations
Plus de 20 hectares :	4 Exploitations
Total :	72 Exploitations

Système d'irrigation : goutte à goutte à 90 % et 15 % de micro jets.

Distance de plantation : 7 X 5 majoritairement.

Commercialisation

La production insulaire représente en surface 58 % de ce verger, et 70 % du tonnage total produit (référence 2006), sachant que la production nationale représente environ 500 tonnes d'amandons pour une consommation nationale de 27 000 tonnes d'amandons, l'intérêt de l'amande française étant sa reconnaissance sur le marché des confiseurs comme produit de qualité (facilité de mise en œuvre) et la forte demande qui en découle.

Le groupement des producteurs autour de cette structure, permet d'orienter la commercialisation vers les confiseurs et les demandeurs de produits spécifiques, type amandes naturelles, effilées, émondées, grillées salées, pâte d'amande, et surtout vers les réseaux de qualité de terroir actuellement en plein essor.

Au sein de la structure SUD AMANDES, l'amande Corse est travaillée par producteur et par variété. La valorisation se fait déjà de façon spécifique avec une information sur son origine et ses qualités organoleptiques.

La valeur ajoutée générée par la production de coques ou d'amandons reste limitée. Pour accroître la rentabilité du secteur et augmenter l'existant, la profession corse a fait le choix de rechercher des stratégies de valorisation propres à l'amande de Corse. Cette valorisation passe par la transformation avec fabrication de produits à identité régionale (Amandes torréfiées, grillées salées, poudre d'amande, nougat, pâte d'amande, etc.)

La politique actuelle de la CTC

Les efforts consentis ces dernières années sur la modernisation du verger ont favorisé l'augmentation de la surface productive (+ 78 ha) l'élimination des variétés inadaptées au contexte économique et qualitatif type Super Nova, et la régénération par le recépage et la restructuration de vergers vieillissants ou présentant des problèmes phytosanitaires graves. Sur le versant de la promotion, seules quelques actions liées aux foires rurales ont pu être réalisées en terme de mise en avant des produits transformés.

Cette structuration est accompagnée financièrement et techniquement par différents partenaires :

L'ODARC

Les crédits relatifs à cet accompagnement ont été mobilisés au travers de la mesure 3.4 du CPER-DOCUP au titre de la rénovation des vergers.

Le montant de l'aide allouée à cette action est de 317 486 €, pour un coût total de 405 525 €, soit un taux de subvention de 45 % qui démontre la volonté affirmée de la Collectivité Territoriale de Corse, de l'Etat et de l'Union Européenne de soutenir le développement de nouveaux vergers de qualité.

La Chambre d'Agriculture de la Haute-Corse

Dans le cadre de ses missions consulaires, La chambre d'agriculture a été associée à la réflexion portant sur les orientations stratégiques de la filière.

Elle apporte dans le cadre des ses missions d'interventions, un soutien technique aux producteurs et au GIE Corsicamandes. Elle intervient également sur la formation des amandéculteurs que ce soit sur le suivi de la préconisation des cahiers des charges, de la traçabilité, de la certification ou encore sur les formations spécifiques sur les techniques culturales.

Elle contribuera effectivement à la mise en œuvre du plan d'action qui en découle.

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA FILIERE

Les enjeux de cette filière :

1. Stabiliser ou accroître le revenu de l'agriculteur,
 - Augmenter les rendements via :
 - Transfert de technique de productions innovantes
 - Appui technique renforcé dans le cadre de pratiques raisonnées
 - Maîtriser les charges de production
 - Traçabilité et gestion des flux d'informations ascendants et descendants
2. Favoriser l'extension du verger d'amandiers en Corse,

Accroître les performances : Rendements et revenu dans le cadre d'une Agriculture Raisonnée

L'enjeu rendements

La filière amande en France est une filière qui a connu un fort regain d'intérêt grâce à la mécanisation des pratiques au cours des dernières années. Toutefois, d'un point de vue des performances (techniques de production et rendements), elle doit combler un différentiel marqué avec d'autres bassins de productions. De ce fait, l'augmentation des rendements est un axe stratégique fort de la filière amande en Corse. En effet, d'autres bassins de production, en particulier les Etats-Unis d'Amérique, atteignent des rendements 3 à 4 fois supérieurs sur les mêmes variétés. Il est donc nécessaire d'investir dans le transfert de compétence et dans un accompagnement technique renforcé des producteurs pour améliorer les rendements dans le cadre de pratiques respectueuses de l'environnement.

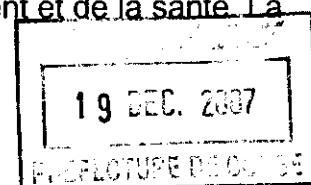
Le cadre : l'agriculture raisonnée

Qu'est-ce que l'agriculture raisonnée ? Sans doute l'une des meilleures voies pour une agriculture durable. Concrètement, une agriculture qui intègre à la fois rentabilité économique, qualité des produits, respect de l'environnement et dimension sociale.

De fait, l'agriculture raisonnée correspond à des démarches globales de gestion d'exploitation qui visent, au-delà du respect de la réglementation, à renforcer les impacts positifs des pratiques agricoles sur l'environnement et à en réduire les effets négatifs, sans remettre en cause la rentabilité économique des exploitations. Ainsi l'acte de production agricole tend à s'accorder avec les attentes de la société en matière de qualité environnementale et de sécurité alimentaire. Cet engagement volontaire nécessite des efforts d'organisation et des investissements pour l'agriculteur.

Néanmoins l'exploitant qui s'engage dans cette démarche peut espérer un double retour.

D'une part, les consommateurs finaux sont de plus en plus attentifs au caractère « éthique » de l'acte de production respectueux de l'environnement et de la santé. La



reconnaissance d'un produit portant une mention spécifique permet d'optimiser la valorisation de celui-ci.

D'autre part, l'adhésion au référentiel de l'Agriculture Raisonnée permet à l'exploitant d'anticiper sur les évolutions réglementaires.

Cette démarche bénéficie, en France, d'un cadre officiel sous la forme d'un cahier des charges adopté par le Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO) depuis mai 2002. Ce référentiel comprend 98 critères se rapportant à tous les aspects d'une gestion globale : formation, traçabilité, gestion des déchets, sécurité du travail, fertilisation et protection des cultures, santé et bien-être des animaux, biodiversité, etc. Ils laissent une certaine liberté d'appréciation à l'agriculteur, dans une philosophie de responsabilité et de gestion raisonnable qui caractérise ce type d'agriculture.

La qualification passe par 4 étapes principales : Diagnostic, Audit, Qualification, Fin de validité. La qualification est attribuée pour une durée de 5 ans.

Les motivations qui ont conduit les adhérents du GIE Corsicamandes à s'engager dans cette démarche sont multiples :

- Les restrictions du cahier des charges de l'Agriculture Raisonnée sont beaucoup plus limitées que celles imposées à l'agriculture biologique, de ce fait il s'agit d'une démarche de qualité accessible au plus grand nombre. Les amandiculteurs peuvent ainsi satisfaire la demande de certification de leurs clients sans modifier profondément leurs méthodes et mettre en place une stratégie commune de filière.
- Différenciation des produits transformés issus de la filière régionale selon un double concept de typicité et typicalité.
- La démarche agriculture raisonnée initie favorablement les exploitants à la mise en place d'un projet d'un Signe Officiel de Qualité plus accompli (AOC, IGP) sur le moyen terme. Elle garantit aussi un retour sur investissement rapide : la certification peut être obtenue en 2 ans et représente aussi une préparation positive aux certifications ISF et EUREPGAP.

Ainsi, l'adhésion à ce système de qualification permettra à la filière d'atteindre plusieurs objectifs :

- Mise en place d'un outil pour la valorisation de la nouvelle gamme de produits transformés
- Intégration de la filière dans une démarche de développement durable
- La consolidation des débouchés par la différenciation des produits
- Anticipation sur les évolutions du dispositif d'aide publique

AMELIORATION DES PERFORMANCES

Phase 1 : Réalisation des diagnostics

Fiche action 1 - Etat de lieux des pratiques et du niveau de modernisation des exploitations

Motivation

Il s'agit d'orienter la production afin de répondre de manière plus adaptée à la demande croissante des marchés. Ainsi, le poids de l'amandéculture corse devrait être renforcé.

Objectif

Cette action a pour objectif de préparer l'évolution des exploitations pour optimiser le rapport productivité/qualité/environnement sur 600 ha en trois ans, dans le respect de la réglementation définie par le décret « agriculture raisonnée ». Elle consiste à réaliser sur chaque exploitation, un diagnostic complet visant à identifier et à mesurer les écarts entre les pratiques mises en œuvre et celles préconisées par le référentiel « agriculture raisonnée ».

Méthode et moyens : Elaboration de la « charte des bonnes pratiques amandéicoles »

La mise en place de cette charte correspondra d'une part à la définition de principes de base sur les pratiques de production adaptées à la demande du marché sur la base du référentiel d'agriculture raisonnée. Cette charte fixera un objectif à atteindre pour l'ensemble de l'amandéculture insulaire mais également pour chaque exploitation s'engageant dans le processus d'évolution, à savoir :

- Objectifs à atteindre au niveau de compatibilité agro environnementale
- Objectifs à atteindre par rapport au niveau de certification en agriculture raisonnée.

Sur la base du référentiel d'agriculture raisonnée, il conviendra de déterminer les points clés que chaque diagnostic devra analyser, dans l'objectif d'améliorer les pratiques de productions. Sur 72 amandéculteurs potentiellement concernés par ces diagnostics, la globalité des exploitations pourra être engagée dans cette démarche en 2007. Une synthèse sur deux axes sera réalisée. Elle préconisera d'une part les investissements à réaliser et d'autre part les recommandations d'évolution des pratiques.

Les diagnostics seront complétés par un volet technique identifiant les facteurs favorables et limitants de l'amélioration du rendement.

Planification des diagnostics

Un groupe de travail sera créé sous la coordination du GIE Corsicamandes, regroupant les responsables et techniciens d'organismes ou services consulaires. Les diagnostics seront réalisés en deux étapes :

- Sessions de travail collectif avec la participation de 10 producteurs par session sous la coordination de l'animateur du GIE Corsicamandes et des responsables et technicien d'organismes ou services consulaires. Les producteurs joueront un rôle actif dans la réalisation des diagnostics aussi bien en terme de disponibilité que de participation à la rédaction des diagnostics.
- Visites d'exploitation pour l'analyse de terrain des points à améliorer.

Chaque diagnostic d'exploitation fera l'objet d'un compte rendu écrit qui relèvera les améliorations et évolutions à apporter pour entrer dans le référentiel.

Les diagnostics seraient confiés à la Chambre d'Agriculture de la Haute-Corse.

Résultats attendus

- Réalisation de 68 diagnostics et plan d'amélioration en 2007
- Identification des facteurs et des pratiques influant sur les rendements
- Dynamisation du secteur productif par l'adhésion à la charte des bonnes pratiques.
- Amélioration de l'équilibre productivité/qualité/environnement
- Modernisation des pratiques de l'exploitation

Plan de financement

Action état des lieux des pratiques	2007	2008	Coût total sur trois ans	Subvention 80 %
diagnostics à 520 € TTC	35 360 €	-	35 360 €	28 288 €
matériel	2 140 €		2 140 €	1 712 €
Total	37 500 €	-	37 500 €	30 000 €

Matériel : le matériel prévu concerne exclusivement la réalisation de la prestation. Il s'agit essentiellement de consommables, matériel et logiciels d'enregistrement, outils pédologiques et de relevés hydriques.

Phase 2 : Recherche et acquisition de compétences et pratiques innovantes

Fiche action 2 - Recherche d'information et acquisition compétences

Objectif

Rechercher et acquérir des pratiques de productions améliorantes des rendements.
Définir des méthodologies de transfert.

Méthode et moyens

La recherche d'information et l'acquisition de compétences seront réalisées en 3 phases successives :

Phase 1 : Recherche préliminaires

- Recherches bibliographiques

Objectifs :

- ✓ pouvoir analyser les méthodologies, d'en faire la critique afin d'établir un protocole adapté à l'étude et le plus fiable possible,
- ✓ argumenter le travail écrit,
- ✓ éviter les redondances avec des travaux déjà publiés,
- ✓ pouvoir comparer les résultats obtenus.

- Enquête avec mailing questionnement semi directif

Objectif : afin de compléter la recherche bibliographique un guide d'entretien sera préparé pour explorer et comprendre un certain nombre de thèmes avec des experts identifiés par ailleurs.

Phase 2 : Echanges et acquisition d'expériences

- Organisation et organisation de voyages d'études et formalisation de partenariats

Objectif : Approfondir les thématiques techniques au contact direct de producteurs, organisation techniques, constructeurs, négociants. Des partenariats avec des organisations techniques européenne et/ou nord américaines seront conclus afin de favoriser le transfert de connaissance et d'expérience.

- Accueil des partenaires techniques

Objectif : Approfondir les connaissances et renforcer les échanges des compétences en favorisant un contact direct entre les experts partenaires et le plus grand nombre de producteurs insulaires.

Phase 3 : Définition de la charte « stratégie et outils de diffusion de l'information »

Objectif : se doter d'outil de transfert de connaissance et définir les étapes et actions améliorantes à devoir mener pour atteindre les objectifs de performance identifiés par les professionnels.

- Formalisation de la stratégie d'amélioration des rendements
- Identification d'outils de transfert

Résultats attendus

Acquérir les compétences nécessaires pour définir une stratégie d'amélioration des rendements des vergers insulaires. Disposer d'outils de diffusion des pratiques innovantes acquises.

Plan de financement

Acquisition de compétences	2007	2008	Coût total sur deux ans	Subvention 80 %
GIE Corsicamandes contrats objectif	-	50 000 €	50 000 €	40 000 €
Total	-	50 000 €	50 000 €	40 000 €

Phase 3 : Accompagnement de la mise en œuvre

Fiche action 3 - Adaptation des pratiques et des cultures

Objectif

Mettre en cohérence les exploitations ciblées et leurs pratiques, avec les éléments des chartes des bonnes pratiques » et de la stratégie d'amélioration des performances

Sur la base des diagnostics réalisés et des compétences et informations acquises, il s'agit d'apporter les modifications techniques et des pratiques nécessaires à l'évolution des exploitations amandéicoles vers une production mieux adaptée au souci de : rendements, qualité, préservation de l'environnement et d'adaptation aux évolutions de la demande des marchés et des consommateurs.

Méthode et moyens

A l'issue des diagnostics et de la phase d'acquisition de compétences et pratiques innovantes, il sera délivré un certain nombre de préconisations. Ces préconisations pourront donner lieu à l'élaboration d'un contrat d'objectifs avec l'amandéiculteur.

Ce contrat sera conclu entre l'amandéiculteur et le GIE Corsicamandes

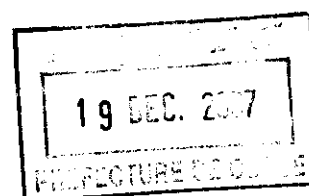
Dans ce cadre l'amandéiculteur prendra des engagements afin d'évoluer conformément aux orientations de la charte et aux préconisations du diagnostic. Il mettra en œuvre les actions définies. Dans la mise en œuvre de ces engagements, l'amandéiculteur pourra bénéficier d'un suivi technique spécifique.

Résultats attendus

Diffusions de pratiques novatrices
Amélioration des rendements
Pratiques respectueuses de l'environnement.
Croissance du revenu de l'amandéiculteur.

Plan de financement

Action adaptation des exploitations	2007	2008	Coût total sur trois ans	Subvention 80 %
GIE Corsicamandes contrats objectif	-	25 000 €	25 000 €	20 000 €
Total	-	25 000 €	25 000 €	20 000 €



RECAPITULATIF PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé d'action	2007		2008	
	Coût total	Plan de relance	Coût total	Plan de relance
Action 1 <i>Diagnosics</i>	37 500	30 000		
Action 2 <i>Acquisition compétences</i>			50 000	40 000
Action 3 <i>Accompagnement mise en œuvre</i>			25 000	20 000
	37 500	30 000	75 000	60 000

TOTAL COUT 112 500

TOTAL

SUBVENTION 90 000

